



**PV CD Gestion Compétitions Féminines –  
Réunion du 17/02/2024**

**Présents** : S.GUEGUEN, G.GOUZERCH, H.MALARD

**Réserves rencontre U15 D1F du 10/02/2024**  
**GF PONTIVY FOOT / KERIOLETS PLUVIGNER**

Réserves formulées et confirmées par le GF PONTIVY FOOT sur la qualification et/ou la participation des joueuses CABELGUEN Célia et LE PORT Stellan des KERIOLETS de PLUVIGNER

Pour le motif suivant: plus de une joueuse mutée hors période inscrite sur la feuille de match

La commission,

dit les réserves recevables en la forme ,

Après étude du dossier

Constate que les joueuses concernées par les réserves: Célia CABELGUEN et Stellan LE PORT sont titulaires d'un cachet mutation hors période

En application article 82 des règlements de la Ligue de Bretagne (article 160 FFF)

limitant à 4 joueurs (euses) mutés en Compétitions jeunes dont maximum 1 joueur (se) muté (é) hors période

la commission donne match perdu par pénalité aux Keriotelets de PLUVIGNER à savoir

KER PLUVIGNER -1 point 0 but

GF PONTIVY FOOT 3 points 3 buts

**La présidente de la Commission féminine**

**S.GUEGUEN**

La présente décision est susceptible d'appel, en 2ème instance, devant la Commission d'appel du District du Morbihan, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification, Article 98.1 des Règlements de la Ligue de Bretagne.